

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **11 juin 2019**, à 20 h, à la sacristie de l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale, à L'Avenir.

Monsieur Pierre Lavallée, maire substitut, préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 2 Julie Gagnon	Siège No 4 Mike Drouin
Siège No 3 François Fréchette	Siège No 5 Michel Bélisle

Le maire Jean Parenteau est absent.
Le conseiller Martin Bahl est absent.

Est également présente
Suzie Lemire, directrice générale — secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire substitut, Pierre Lavallée constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

R 2019-06-169

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.



ORDRE DU JOUR
Séance extraordinaire du 11 juin 2019

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Demande de dérogation mineure - Lot 5 982 055 - 811 route Boisvert
- 4 Période de questions sur le sujet à l'ordre du jour
- 5 Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2019-06-170

3. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 982 055 – 811 ROUTE BOISVERT

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure reçue de Mme Christiane Labonté pour la propriété située au 811 route Boisvert, lot # 5 982 055 ;

ATTENDU QUE la demande a pour but de rendre conforme la marge avant de 4.18 mètres alors que la marge exigée est de 6 mètres ;

ATTENDU QU'il est probable que l'élargissement de la rue ait réduit la marge la rendant non-conforme;

ATTENDU QUE le CCU a étudié le dossier et recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure de Mme Christiane Labonté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu que le conseil municipalité accepte la demande de dérogation mineure de Mme Christiane Labonté pour la propriété située au 811 route Boisvert, lot # 5 982 055.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. PÉRIODE À L'ASSISTANCE

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

R 2019-06-171

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Mike Drouin, de lever la séance à **20 heures 06 minutes**.

Pierre Lavallée
Maire substitut

Suzie Lemire
directrice générale –
Secrétaire-trésorière

Je, Pierre Lavallée, maire substitut, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 8 juillet 2019.
